



Número de Révision: 004.0

Date de sortie: 05/30/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE LB 8012 MOLY PASTE known as LOCTITE MOLY PASTE 12OZ AE EN	Numéro IDH:	1852755
Type de produit/utilisation recommandée:	Pâte anti-soudure en aluminium	numéro d'item	1852755
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Votre contact:	Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	H223 - AEROSOL INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H318 - PROVOQUE DE GRAVES LESIONS DES YEUX. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
AEROSOL	2
IRRITATION CUTANEE	2
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Numéro IDH: 1852755

Nom du produit: LOCTITE LB 8012 MOLY PASTE known as LOCTITE MOLY PASTE 12OZ AE EN

Conseils de prudence

Prévention:	P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention:	P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 - NE PAS faire vomir. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination:	P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Propane/Isobutane	68476-86-8	10 - 30
Disulfure de molybdène	1317-33-5	10 - 30
n-Heptane	142-82-5	10 - 30
acétone	67-64-1	10 - 30
Acétate de méthyle	79-20-9	10 - 30
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	1 - 5
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	1 - 5
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse.
Contact avec les yeux:	Appeler un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion:	Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême. Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Éliminer les sources d'ignition incluant les sources d'étincelles par électricité, électrostatique ou friction. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Rincer la zone de déversement accidentel avec de l'eau. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/atomisations.

Stockage:

Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation. La chaleur provenant du soleil, des radiateurs, des poêles, de l'eau chaude et d'autres sources de chaleur peut provoquer l'éclatement du récipient.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employés devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Disulfure de molybdène	10 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction inhalable. 3 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction alvéolaire. 0.5 mg/m3 TWA (en Mo) Fraction alvéolaire.	15 mg/m3 PEL (en Mo) poussière totales 5 mg/m3 PEL (en Mo)	Rien	Rien
n-Heptane	400 ppm TWA 500 ppm STEL	500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien
acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Acétate de méthyle	200 ppm TWA 250 ppm STEL	200 ppm (610 mg/m3) PEL	Rien	Rien
dihydroxyde de calcium	5 mg/m3 TWA	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales	Rien	Rien
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Rien	500 ppm (2,000 mg/m3) PEL 5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Rien	5 mg/m3 TWA brouillard 10 mg/m3 TWA brouillard 5 mg/m3 PEL Brouillard 500 ppm (2,000 mg/m3) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aéro-gène.

Protection respiratoire:	Quand les risques en milieu de travail justifient le port d'un appareil respiratoire, des appareils de protection respiratoire doivent être réutilisés et un programme qui suit les règlements fédéraux 29 CFR1910.134 doit être appliqué.
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.
Protection de la peau:	Gants étanches, résistants aux produits chimiques.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Aérosol, Liquide
Couleur:	Noir
Odeur:	Solvant
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	7.89
Densité de vapeur relative:	Non disponible
Point d'éclair:	< -17 °C (< 1.4 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Non disponible
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	45 % (calculé)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable
Réactions dangereuses:	Non disponible
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone.
Produits incompatibles:	Oxydants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer des effets sur le système nerveux central, des nausées, des étourdissements et des maux de tête.
Contact avec la peau:	Entraîne une irritation de la peau.
Contact avec les yeux:	Provoque des lésions oculaires graves. La vaporisation directe ou les vapeurs irriteront et pourront blesser les yeux. Le contact direct avec le liquide peut causer des dommages cornéens et une dégradation visuelle.
Ingestion:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Propane/Isobutane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm
Disulfure de molybdène	Rien
n-Heptane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 73.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 29.29 mg/l
acétone	Oral LD50 (Souris) = 5.2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 76 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 50.1 mg/l
Acétate de méthyle	Oral LD50 (Lapin) = 3.7 g/kg
dihydroxyde de calcium	Oral LD50 (Rat) = 7,340 mg/kg
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.53 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.9 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 5.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.4 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.9 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 9.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 9.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 5.7 mg/l

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = < 5.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 9.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.4 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 10.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.026 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 9.6 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.9 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.9 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 2.18 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 5.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.53 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l
---	--

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Propane/Isobutane			
Disulfure de molybdène			
n-Heptane	Irritant		Système nerveux central
acétone	Irritant		Système nerveux central
Acétate de méthyle	Irritant		Sang Système nerveux central Yeux
dihydroxyde de calcium	Irritant Corrosif		
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritant		
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Irritant		

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Propane/Isobutane	Non	Non	Non
Disulfure de molybdène	Non	Non	Non
n-Heptane	Non	Non	Non
acétone	Non	Non	Non
Acétate de méthyle	Non	Non	Non
dihydroxyde de calcium	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS (n-Heptane)
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien
Polluant marin: n-Heptane

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Format des nouvelles fiches de données de sécurité. 2, 4, 8, 9, 11, 14

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/30/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.